

## REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU JEUDI 27 MARS 2014

### REVENDEICATIONS DEPOSEES PAR : CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

#### Prime :

Nous demandons une prime suite à l'attribution du prix « moteur diesel de l'année » pour le C16.

**Ce prix nous donne un avantage vis-à-vis de nos concurrents, mais l'attribution d'une prime n'est pas envisagée.**

#### Fouilles :

Dans le règlement intérieur, il est précisé que lors d'une fouille, le consentement du salarié sera recueilli en présence d'un représentant du personnel ou d'un tiers appartenant à l'entreprise.

Qu'entendez-vous par ces deux dénominations ?

**Le contrôle des effets et objets personnels est réalisé par un membre du service HSE en présence d'une tierce personne (membre du service HSE ou pompier). Avant de procéder au contrôle, le consentement de l'opérateur est demandé.**

#### Commentaires CGT :

RÉPONSE MAGISTRALE DE LA DIRECTION alors que le règlement intérieur concerne l'ensemble des salariés.

Comme vous pouvez le constater, la direction cible exclusivement une catégorie du personnel, en l'occurrence, les opérateurs pour les fouilles.

Point juridique : La CGT rappelle qu'une sanction ne peut être différente pour un fait identique et ce quelque-soit...la catégorie professionnelle.

Point du règlement intérieur concernant les fouilles : En cas de refus de l'intéressé, la direction pourra faire procéder aux vérifications par l'officier de police judiciaire compétent.

### **Entretien d'évaluation annuel:**

Nous demandons que les salariés qui le souhaitent puisse être accompagné d'un délégué lors de leur entretien individuel. De plus, nous demandons qu'une copie de l'évaluation soit transmise au salarié au terme de l'entretien et que la copie officielle, signée par l'ensemble des responsables, lui soit remise dans un délai n'excédant pas quinze jours.

**Il ne s'agit pas d'un entretien de sanction ou de rappel à l'ordre, et il n'est pas prévu que le salarié soit accompagné, lors de ce moment d'échange privilégié avec son supérieur hiérarchique.**

**D'autre part, un rappel sera fait aux différents responsables de service sur la procédure à suivre (convocations ; préparation de l'entretien) et en leur indiquant qu'une copie de l'évaluation doit être donnée aux salariés.**

### **Règles de sécurité :**

Pour quelles raisons certains Responsables UTE ont informé des salariés de la mise en place d'une procédure de suivi des actes dangereux visant les salariés qui ne respecteraient pas les consignes de sécurité ?

Tous les salariés sont-ils concernés ? Le but est-il de sanctionner les salariés ? D'atteindre certains objectifs dans le cadre du WCM ?

**Il s'agit seulement d'une sensibilisation, avec un rappel des règles de sécurité, afin que les salariés prennent conscience que certains actes sont dangereux et peuvent avoir, dans certains cas, des conséquences graves. Le but est d'améliorer la sécurité, et aucune sanction n'est attribuée.**

### **Prime montage :**

Nous demandons que les salariés du magasin/réception bénéficient de la prime montage.

**Nous étudierons ce point dans le cadre des "Revue d'Effectif".**

### **Panneaux d'affichage:**

Quand comptez-vous débiter le remplacement des panneaux d'affichage ?

**Le remplacement de certains panneaux d'affichage est prévu. La Directrice des Ressources Humaines suit personnellement ce dossier.**